

Laval Agglomération

Département de la Mayenne

LOIRON-RUILLE - 1 - C

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.2 - Règlement graphique



P.L.U.I arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.I approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modification n°1 pour Approbation par le CC le 20 décembre 2021



1:5 000

0100200m





EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Aménagement RD 137 / Benéfiataire : CD 53	ER N° 54	8584
Aménagement de la RD 115 / Benéfiataire : CD 53	ER N° 55	962
Aménagement de la RD 115 / Benéfiataire : CD 53	ER N° 56	2376
Aménagement de la RD 115 / Benéfiataire : CD 53	ER N° 57	530
Aménagement de la RD 115 / Benéfiataire : CD 53	ER N° 58	1255
Aménagement de la RD 115 / Benéfiataire : CD 53	ER N° 59	543
Aménagement de la RD 115 / Benéfiataire : CD 53	ER N° 60	2061
Rectification de la RD 137 / Benéfiataire : CD 53	ER N° 61	7033
Rectification de la RD 137 / Benéfiataire : CD 53	ER N° 62	5460
Rectification de la RD 137 / Benéfiataire : CD 53	ER N° 63	3549
Rectification de la RD 137 / Benéfiataire : CD 53	ER N° 64	2424
Rectification de la RD 137 / Benéfiataire : CD 53	ER N° 65	2380
Création de voie / Benéfiataire : Commune	ER N° 66	420

Références DAP	Nom	SURFACE (en m²)
S1317 - DAP N° 1	Les Fougères	32102
S1317 - DAP N° 2	La Chapelle	58384

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

Cours d'eau et écoulements

 Cavités naturelles

 10 - Zones de recherche et d'exploitation de carrière

PRESCRIPTIONS

 Arbre remarquable

 15 - Marges de recul

 07 - Haies à protéger au titre du L 151-23 du CU

 07 - Haies à créer pour le renforcement des continuités écologiques

 Espaces boisés classés

 Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque

 16 - Sites archéologiques

 99 - Zones inondables

 99 - Aïeas miniers

 99 - Lotissements

PRÉSCRIPTIONS

 Emplacements réservés

 Éléments de paysage à protéger

 Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine

 Bâtimens susceptibles de changer de destination

 STECAL

 Orientations d'aménagement et de programmation

 Zones humides

ZONAGE

ZONE URBAINE

 Ua - Tissu bâti ancien

 Ub - Tissu urbain périphérique

 Ui - Équipements collectifs

 Ue - Activités économiques

 Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet

 Uem - Zone d'activités de La Meslerie

 Us - Zone urbaine spécifique

ZONE AGRICOLE

 A - Agricole

 Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles

 Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques

 As - STECAL destiné au stationnement

 Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables

 Ap - Agricole sans aucune construction

 Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles construction d'habitation

ZONE A URBANISER

 1AUe - A urbaniser à vocation économique à cox

 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court ter

 1AUj - A urbaniser à vocation équipements et loi

 2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long tem

ZONE NATURELLE

 N - Naturelle

 Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux

 Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières

 Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche

 Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts

 Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs

 NI1 - STECAL destiné au développement de gîtes

 NI2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping

 NI3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés

 NI4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises

The map displays a detailed urban planning scheme for the Loiron-Ruille area. It features a variety of colored zones representing different land uses: urban areas (pink, blue, orange), agricultural zones (yellow, green), and natural areas (green). Specific zones are labeled with codes like 1AUh, 1AUe, 1AUj, 2AUh, N, Naa, Nc, Ncp, Nf, Ni, NI1, NI2, NI3, and NI4. The map also shows reserved areas (ER) and specific land use designations (L) for various locations. Key features include the Laval Agglomération logo, the Prigent & Associés logo, and a scale bar indicating 1:5 000. The map is surrounded by a border with place names and numerical identifiers.

Laval Agglomération

Département de la Mayenne

LOIRON-RUILLE - 2 - C

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.2 - Règlement graphique



P.L.U.I arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.I approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modification n°1 pour Approbation par le CC le 20 décembre 2021



1:5 000

0100200

m

N



PRIGENT & ASSOCIÉS
Atelier d'urbanisme
195A rue Eugène Potier
35 000 RENNES
Tél : 02 99 79 28 19

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Rectification de la RD 345 / Beneficiaire : CD 53	ER N° 64	255
Rectification de la RD 345 / Beneficiaire : CD 53	ER N° 64	2274
Rectification de la RD 345 / Beneficiaire : CD 53	ER N° 64	1494
Aménagement de la RD 124 / Beneficiaire : CD 53	ER N° 65	4047
Aménagement de la RD 124 / Beneficiaire : CD 53	ER N° 65	1635
Aménagement de la RD 124 / Beneficiaire : CD 53	ER N° 65	1671
Aménagement de la RD 124 / Beneficiaire : CD 53	ER N° 65	1108
Aménagement de la RD 124 / Beneficiaire : CD 53	ER N° 65	655
Aménagement de la RD 124 / Beneficiaire : CD 53	ER N° 65	2603
Aménagement de la RD 124 / Beneficiaire : CD 53	ER N° 65	2602
Aménagement de la RD 124 / Beneficiaire : CD 53	ER N° 65	2741

Références DAP	Nom	SURFACE (en m²)
S3137 - DAP N° 1	Les Fougères	32102
S3137 - DAP N° 1	Les Rochettes	9409
S3137 - DAP N° 1	La Bruère	28356

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

Cours d'eau et écoulements

Cavités naturelles

10 - Zones de recherche et d'exploitation de carrière

16 - Sites archéologiques

99 - Zones inondables

99 - Aîsés miniers

99 - Lotissements

PRESRIPTIONS

Arbre remarquable

15 - Marges de recul

07 - Haies à protéger au titre du L 151-23 du CU

07 - Haies à créer pour le renforcement des continuités écologiques

Espaces boisés classés

Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Éléments de paysage à protéger

Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine

Bâtiments susceptibles de changer de destination

STECAL

Orientations d'aménagement et de programmation

Zones humides

ZONAGE

ZONE URBAINE

Ua - Tissu bâti ancien

Ub - Tissu urbain périphérique

Ui - Équipements collectifs

Ue - Activités économiques

Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet

Uem - Zone d'activités de La Meslerie

Us - Zone urbaine spécifique

ZONE A URBANISER

1AUe - A urbaniser à vocation économique à cox

1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court ter

1AUJ - A urbaniser à vocation équipements et loi

2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long tern

ZONE NATURELLE

N - Naturelle

Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux

Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières

Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche

Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts

Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs

NH - STECAL destiné au développement de gîtes

NH2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping

NH3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés

NH4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises

ZONE AGRICOLE

A - Agricole

Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles

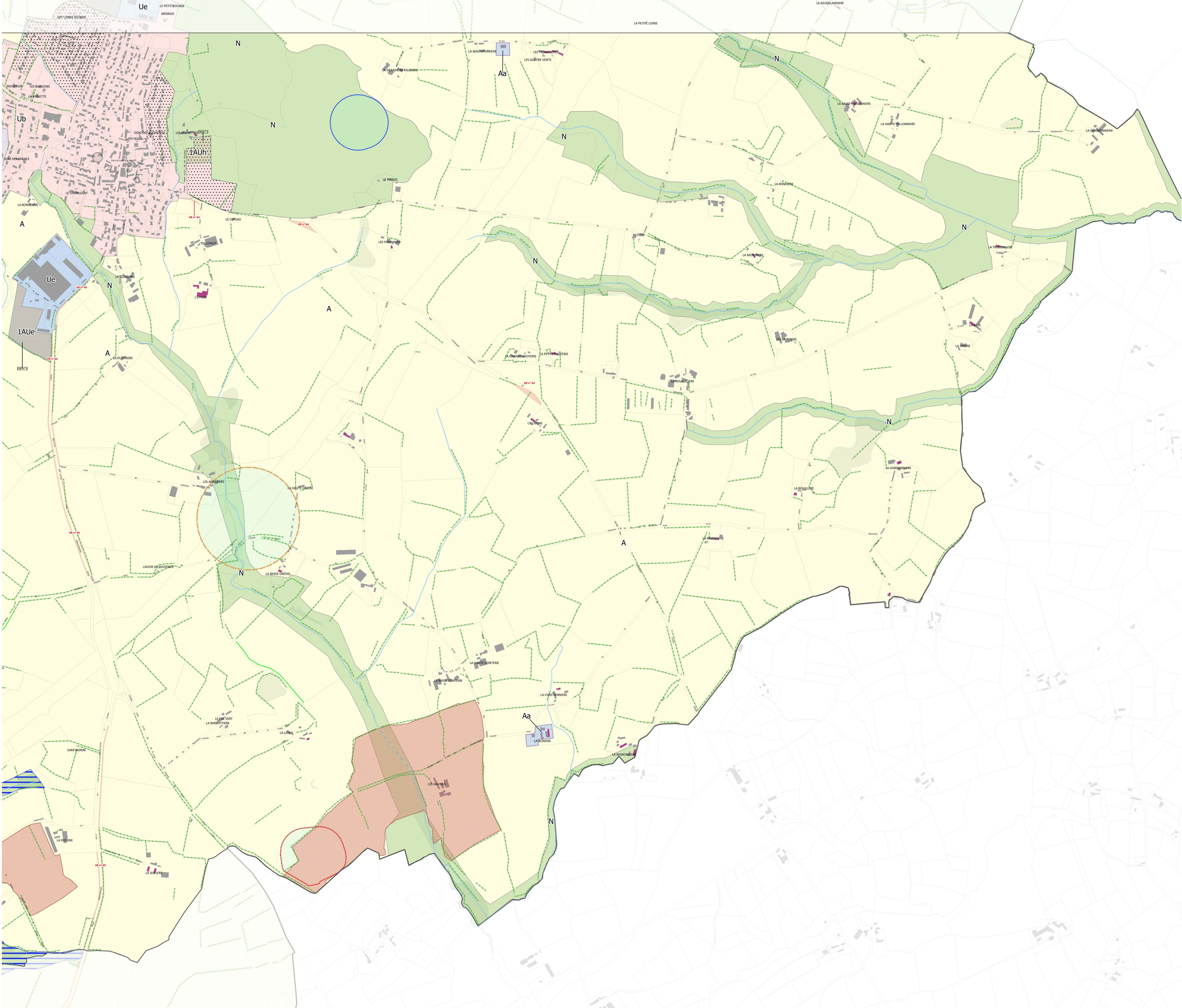
Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques

As - STECAL destiné au stationnement

Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables

Ap - Agricole sans aucune construction

Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles construction d'habitation



Laval Agglomération

Département de la Mayenne

LOIRON-RUILLE - 3 - C

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.2 - Règlement graphique

LAVAI

agglo

P.L.U.I arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.I approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modification n°1 pour Approbation par le CC le 20 décembre 2021



1:5 000

0100200

m

N

Prigent & Associés

PRIGENT & ASSOCIÉS

Atelier d'urbanisme

105A rue Eugène Potier

35 000 RENNES

Tel : 02 99 79 28 19

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	SYMBOLISME	SURFACE (en m²)
Aménagement centre historique et secteurs / Bénéficiaire : CD 53	ER -> 125	2617
Observatoire / Bénéficiaire : Commune	ER -> 58	234
Aménagement de ville / Bénéficiaire : Commune	ER -> 59	178
Aménagement de ville / Bénéficiaire : Commune	ER -> 60	101
Projet de lotissements d'usage (étude pré-projet) / Bénéficiaire : Commune	ER -> 61	11395
Projet de lotissements d'usage (étude pré-projet) / Bénéficiaire : Commune	ER -> 62	859
Aménagement de ville / Bénéficiaire : Commune	ER -> 63	2608

Références	SYMBOLISME	SURFACE (en m²)
S3137	AP -> 7 Les Fringuères	32102
S3137	AP -> 4 Le Stode	15411
S3137	AP -> 3 Les Tilleuls	22356
S3137	AP -> 3 La Chapelle	20211
S3137	AP -> 1 La Guétière	54715

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

Cours d'eau et écoulements

Cavités naturelles

10 - Zones de recherche et d'exploitation de carrière

16 - Sites archéologiques

99 - Zones inondables

99 - Aléas miniers

99 - Lotissements

PRESCRIPTIONS

Arbre remarquable

07 - Haies à créer pour le renforcement des continuités écologiques

22 - Linéaire commercial à préserver

Chemin à préserver

Espaces boisés classés

Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque

Emplacements réservés

Éléments de paysage à protéger

Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine

Bâtiments susceptibles de changer de destination

STECAL

Orientations d'aménagement et de programmation

Zones humides

ZONAGE

ZONE URBAINE

Ua - Tissu bâti ancien

Ub - Tissu urbain périphérique

Ui - Équipements collectifs

Ue - Activités économiques

Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet

Uem - Zone d'activités de La Meslerie

Us - Zone urbaine spécifique

ZONE AGRICOLE

A - Agricole

Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles

Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques

As - STECAL destiné au stationnement

Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables

Ap - Agricole sans aucune construction

Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles construction d'habitation

ZONE A URBANISER

1AUe - A urbaniser à vocation économique à cox

1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court ter

1AUI - A urbaniser à vocation équipements et loi

2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long tem

ZONE NATURELLE

N - Naturelle

Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux

Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières

Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche

Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts

Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs

N11 - STECAL destiné au développement de gîtes

N12 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping

N13 - STECAL dédié aux loisirs motorisés

N14 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.2 - Règlement graphique

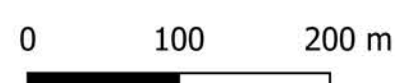


P.L.U.i approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modification n°1 pour Approbation par le CC le 20 décembre 2021



1:5 000



Prigent & Associés
PRIGENT & ASSOCIÉS
Atelier d'urbanisme
106A rue Eugène Pottier
35 000 RENNES
Tél : 02 99 79 28 19

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Amenagement RD 137 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 04	8084
Rectification de la RD 137 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 56	5400

Références OAP	Nom	SURFACE (en m²)
----------------	-----	-----------------

*La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.*

INFORMATIONS

Cours d'eau et écoulements

- Cavités naturelles
- 10 - Zones de recherche et d'exploitation de carrière

PREScriptions

- Arbre remarquable
- 15 - Marges de recul
- 07 - Haies à protéger au titre du L 151-23 du CU
- 07 - Haies à créer pour le renforcement des continuités écologiques
- Espaces boisés classés
- Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque

ZONAGE

ZONE URBAINE

- Ua - Tissu bâti ancien
- Ub - Tissu urbain périphérique
- Ui - Équipements collectifs
- Ue - Activités économiques
- Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet
- Uem - Zone d'activités de La Meslerie
- Us - Zone urbaine spécifique

ZONE AGRICOLE

- | | |
|---|--|
| A - Agricole | ■ NC - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières |
| ■ AA - STECAL destiné à développer des activités non agricoles | ■ Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche |
| ■ Aa - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques | ■ NF - Secteur destiné à l'exploitation des forêts |
| ■ As - STECAL destiné au stationnement | ■ NI - Secteur destiné à des équipements de loisirs |
| ■ Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables | ■ N11 - STECAL destiné au développement de gîtes |
| ■ Ap - Agricole sans aucune construction | ■ N12 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping |
| ■ Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles constructions d'habitation | ■ N13 - STECAL dédié aux loisirs motorisés |

-  16 - Sites archéologiques
 99 - Zones inondables
 99 - Aléas miniers
 99 - Lotissements

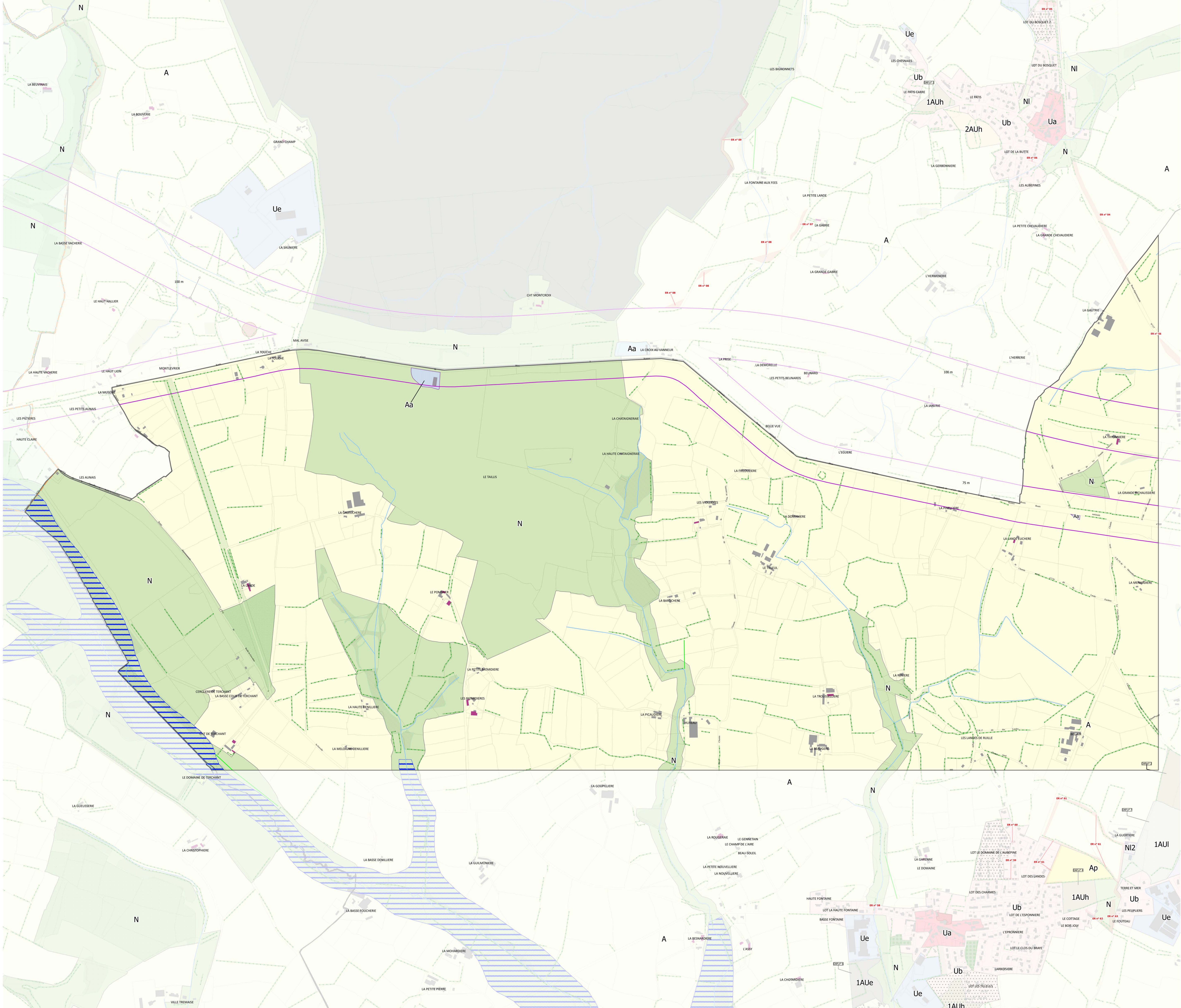
-  Emplacements réservés
-  Éléments de paysage à protéger
-  Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine
-  Bâtiments susceptibles de changer de destination
-  STECAL
-  Orientations d'aménagement et de programmation
-  Zones humides

ZONE A URBANISER

- 1AUe - A urbaniser à vocation économique à court terme
- 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court terme
- 1AUI - A urbaniser à vocation équipements et loisirs
- 2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long terme

ZONE NATURELLE

- N - Naturelle
- Nao - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux
- Ne - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières
- Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche
- Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
- Nl - Secteur destiné à des équipements de loisirs
- Nl1 - STECAL destiné au développement de gîtes
- Nl2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping
- Nl3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés
- Nl4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprise



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.2 - Règlement graphique

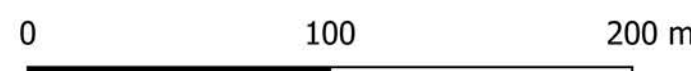


P.L.U.i approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modification n°1 pour Approbation par le CC le 20 décembre 2021



1:2 500



EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)
Rectification de la RD 137 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 56	7033
Création de voie / Bénéficiaire : Commune	ER N° 57	420
Rectification de la RD 545 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 64	255
Rectification de la RD 545 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 64	1494
Aménagement de la RD 124 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 65	4047
Aménagement de la RD 124 / Bénéficiaire : CD 53	ER N° 65	2603

Références OAP	Nom	SURFACE (en m ²)
63137 - OAP N° 7	Les Fougères	32102
63137 - OAP N° 2	La Charleppe	56384
63137 - OAP N° 1	Les Rochettes	9409
63137 - OAP N° 1	La Guertière	54715
63137 - OAP N° 1	La Bruère	28356

*La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.*

INFORMATIONS

Cours d'eau et écoulements

- Cavités naturelles
- 10 - Zones de recherche et d'exploitation de carrières

PRESCRIPTIONS

- Arbre remarquable
- 15 - Marges de recul
- 07 - Aires à protéger au titre du L 151-23 du CU
- 07 - Aires à créer pour le renforcement des continuités écologiques
- Espaces boisés classés
- Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque
- Éléments de paysage à protéger
- Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine
- Bâtiments susceptibles de changer de destination
- STECAL
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Zones humides

ZONAGE

ZONE URBAINE

- Ua - Tissu bâti ancien
- Ub - Tissu urbain périphérique
- Ui - Équipements collectifs
- Ue - Activités économiques
- Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet
- Uem - Zone d'activités de La Meslerie
- Us - Zone urbaine spécifique

ZONE AGRICOLE

- | | |
|---|---|
| A - Agricole | NO - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières |
| AS - STECAL destiné à développer des activités non agricoles | NP - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche |
| Al - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques | NF - Secteur destiné à l'exploitation des forêts |
| AS - STECAL destiné au stationnement | NI - Secteur destiné à des équipements de loisirs |
| Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables | N11 - STECAL destiné au développement de gîtes |
| Ap - Agricole sans aucune construction | N12 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping |
| Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles constructions d'habitation | N13 - STECAL dédié aux loisirs motorisés |

-  16 - Sites archéologiques
 99 - Zones inondables
 99 - Aléas miniers
 99 - Lotissements

-  Emplacements réservés
-  Éléments de paysage à protéger
-  Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine
-  Bâtiments susceptibles de changer de destination
-  STECAL
-  Orientations d'aménagement et de programmation
-  Zones humides

- ZONE A URBANISER**
- 1AUe - A urbaniser à vocation économique à cox
 - 1AUH - A urbaniser à vocation habitat à court ter
 - 1AUI - A urbaniser à vocation équipements et loi
 - 2AUH - A urbaniser à vocation habitat à long tern

- ZONE NATURELLE**
- N - Naturelle
 - Nas - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux
 - Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières
 - Nop - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche
 - NT - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
 - NI - Secteur destiné à des équipements de loisirs
 - NI1 - STECAL destiné au développement de gîtes
 - NI2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping
 - NI3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés
 - NI4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprise

